

Neuchâtel, le 28 avril 2023

Mesures de circulation saisonnières à la rue de l'Orangerie pour plus de convivialité et de fraîcheur

Dès le 1er mai, la rue de l'Orangerie passe en sens unique pour les voitures (direction nord-sud), avec autorisation de circuler dans les deux sens pour les cyclistes et cyclomoteurs. Cette modification, déjà mise en œuvre trois étés de suite, a pour objectif d'améliorer la convivialité et la sécurité de cette petite rue entre les deux faubourgs durant la belle saison.

Grâce à cette mesure de circulation routière, la Ville peut aménager un espace de détente végétalisé qui amène une fraîcheur bienvenue à cet emplacement urbain et minéralisé. Quant aux établissements publics de la rue, ils pourront agrandir leurs terrasses et faire vivre ce petit tronçon qui se veut plus convivial.

Rendez-vous chaque été

Testé à trois reprises en accord avec les commerces, les établissements publics de la rue et l'association de quartier, le sens unique a été bien accueilli et sera pérennisé chaque année à la belle saison. La variante qui fait passer les voitures dans la direction nord-sud est celle qui convient le mieux aux usagers et usagères. A noter que les vélos et cyclomoteurs peuvent toujours circuler à double sens sur ce tronçon limité à 30 km/h. Une borne de vélo en libre-service y sera d'ailleurs installée pendant l'été.

Une signalétique sera installée aux abords de la rue pour informer le public de cette mesure temporaire qui sera levée deux jours avant la Fête des vendanges ou au plus tard le 30 septembre de chaque année.

En parallèle, et toujours en y associant les acteurs concernés, la Ville continue de mener ses réflexions sur la mobilité dans la zone comprise entre les jardins anglais et DuPeyrou avec l'objectif de développer les espaces piétonniers et de diminuer l'impact du trafic.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :
Numa Glutz, Office de la mobilité, 032 717 77 73